



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à 19H00**

N°110/2025 - Budget principal 2025 : modification de l'autorisation de programme "Rénovation de l'école des Vavres" et des crédits de paiement (décision modificative n°5 au budget principal)

Conseillers en exercice : **25** - Présents : **21** - Excusés avec Pouvoir : **3** - Excusée sans Pouvoir : **0**
Absente : **1** – Votants : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 12 NOVEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 6 novembre 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

FERAUD Valérie (a donné pouvoir à Guillaume FAUVET), MIRALLES Bruno (a donné pouvoir à Patrick BOUVARD), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à Lydie CHAUDET).

ÉTAIT ABSENTE :

Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par délibération du 9 avril 2025 modifiée le 25 juin, la Commune a voté la création d'une autorisation de programme (AP) pour le projet de rénovation de l'école des Vavres.

Les études avançant plus rapidement que prévu, il est nécessaire de réviser les crédits de paiement 2025 (+ 70 000€) et 2026 (- 70 000€) afin de régler d'ici la fin de l'exercice en cours les factures de l'équipe de maîtrise d'œuvre principalement :

<i>Autorisation de programme (AP)</i>	<i>Crédits de paiement (CP)</i>		
	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
2 398 824 €	110 000 €	1 345 000 €	943 824 €

Afin de mettre en œuvre ces révisions concernant l'AP, il est proposé de procéder aux mouvements de crédits détaillée dans le tableau ci-dessous et constituant la décision modificative n°5 du budget principal :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251112-110-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025
Publication : 04/12/2025

BUDGET GENERAL - 2025							
Décision modificative n° 5							
FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	COMpte	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMpte	RECETTES	MONTANT
		TOTAL	- €			TOTAL	- €
INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMpte	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMpte	RECETTES	MONTANT
21	2111	Terrains nus	- 35 000,00 €				
21	21318	Immobilisations corporelles - Constructions autres bâtiments publics	- 35 000,00 €				
23	2313	Immobilisations en cours - Constructions	70 000,00 €				
		TOTAL	- €			TOTAL	- €

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget Principal,

VU la délibération n°074-2025 du 25 juin 2025 portant modification de la délibération n°026-2025 du 9 avril 2025 relative à l'ouverture d'une Autorisation de Programme (AP) pour le projet de rénovation de l'école des VAVRES (Budget principal),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de modifier le montant total de l'AP relative au projet de rénovation de l'école des VAVRES et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus,

DECIDE d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le secrétaire,
Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251112-110-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025
Publication : 04/12/2025